

# Capital Équipement **HANDICAP / DÉPENDANCE**

**CAPITAL**  
jusqu'à **15 000 €<sup>(1)</sup>**



« **DIAGNOSTIC  
ERGOTHÉRAPIQUE** »  
jusqu'à **400 €<sup>(2)</sup>**

## Aménagez votre logement pour garder votre indépendance !

Bien vivre à son domicile est le souhait de tous.  
Alors en cas de handicap ou de dépendance, des travaux d'adaptation et de sécurisation de votre habitation seront probablement à prévoir.

## Avec Capital ÉQUIPEMENT HANDICAP / DÉPENDANCE, vous disposez :

### ✓ du capital de votre choix

• Vous choisissez librement le montant du capital parmi 5 options : **de 1 500 € à 7 500 €.**

• En cas de survenance du handicap ou de la dépendance, le capital vous est versé rapidement<sup>(3)</sup>. Le paiement de la cotisation est alors arrêté.

• **Ce capital est doublé** si l'état de handicap ou de dépendance survient à la suite d'un accident.

**Doublement du capital  
jusqu'à 15 000 €**

• Vous utilisez ce capital comme vous le souhaitez : aménagement de votre logement, adaptation de votre véhicule, aide à domicile...

• Ce capital est cumulable avec l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) selon la législation en vigueur.

### ✓ d'une prestation conseil en aménagement de domicile

• Vous bénéficiez de la prise en charge des frais relatifs à un **"diagnostic ergothérapeutique" jusqu'à 400 €<sup>(2)</sup>.**

• L'ergothérapeute évalue avec vous les aménagements nécessaires pour sécuriser et favoriser l'accessibilité de votre domicile : installation d'une rampe d'accès, mise à niveau d'un plan de travail, élargissement des cadres de portes...  
Il pourra également étudier l'adaptation de votre véhicule.

• Lors de son diagnostic, l'ergothérapeute peut vous préconiser les aides, les activités de soins ou de rééducation à mettre en place selon vos besoins pour permettre la récupération ou l'amélioration de vos capacités fonctionnelles.

## Un contrat à tarif attractif

La cotisation est calculée en fonction du montant du capital choisi et de votre âge<sup>(4)</sup>.

**À partir de  
0,49 € / mois**

Options	Capital garanti	Capital doublé <sup>(1)</sup>	"Diagnostic ergothérapeutique"	Cotisation mensuelle	
				De 18 à 40 ans	De 41 à 75 ans
1	1 500 €	3 000 €	400 € <sup>(2)</sup>	0,49 €	1,26 €
2	3 000 €	6 000 €		1,00 €	2,47 €
3	4 500 €	9 000 €		1,48 €	3,72 €
4	6 000 €	12 000 €		1,97 €	4,96 €
5	7 500 €	15 000 €		2,47 €	6,20 €

(1) En cas d'accident.

(2) Aux frais réels engagés et dans la limite de 400 €.

(3) À réception des pièces justificatives et sous réserve des conditions requises.

(4) L'âge est calculé par différence de millésime entre l'année de souscription et l'année de naissance.

# Capital Équipement **HANDICAP / DÉPENDANCE**

## DES AVANTAGES qui font la différence :

- ✓ Un large choix de capital : 5 options de 1 500 € à 7 500 €
- ✓ Un capital doublé, jusqu'à 15 000 €, suite à un accident
- ✓ Un capital versé rapidement en cas de survenance du handicap ou de la dépendance<sup>(1)</sup>
- ✓ Un capital que vous utilisez comme bon vous semble
- ✓ Un capital cumulable avec l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) selon la législation en vigueur
- ✓ Une prise en charge jusqu'à 400 €<sup>(2)</sup> pour la visite d'un ergothérapeute qui évaluera les aménagements nécessaires à la sécurisation de votre domicile
- ✓ Une souscription possible de 18 à 74 ans
- ✓ Aucun questionnaire médical, une simple déclaration sur l'honneur pour justifier de l'état de santé lors de la souscription
- ✓ Offre "Couple" pour vous et votre conjoint(e)<sup>(3)</sup>

(1) À réception des pièces justificatives et sous réserve des conditions requises.

(2) Aux frais réels engagés et dans la limite de 400 €. (3) Conjoint(e), concubin(e) ou partenaire lié(e) par un PACS.

## OFFRE "COUPLE" : 10 % de remise sur chaque contrat pour une souscription simultanée

### Demandez votre devis gratuit et sans engagement :

- Dans l'une de nos agences  
coordonnées sur  
[www.mutuellebleue.fr](http://www.mutuellebleue.fr)

- Par téléphone

**0 800 71 81 91**

Service & appel  
gratuits

- Sur internet

[www.mutuellebleue.fr](http://www.mutuellebleue.fr)



Je sais qu'être prévoyante m'a aidée  
à affronter les difficultés.

À la suite d'un accident, j'ai été reconnue handicapée et nous avons dû aménager notre pavillon. Nous avons fait installer un monte-escalier et transformer la salle de bain.

Le capital versé m'a aidée à financer ces travaux.

**mutuelle**  
PRÉSENTS  
POUR VOUS **bleue**